

RNCP n° : 8940

CERTIFICATEUR : MINISTRE DE LA SANTE ET DE LA PREVENTION

DATE DE L'ENREGISTREMENT : Arrêté du 31 juillet 2009 modifié par l'arrêté du 16 décembre 2020

MAJ LE :22/08/2024

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation en soins infirmiers est réglementée par [l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié notamment par l'arrêté du 16 décembre 2020](#) relatif au diplôme d'État d'infirmier(e) et donne lieu à la délivrance du grade licence dans le système licence master doctorat (LMD).

Cette formation permet l'acquisition de **dix compétences infirmières** indispensables pour l'obtention du diplôme d'Etat :

1. **Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier**
2. **Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers**
3. **Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens**
4. **Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique**
5. **Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs**
6. **Communiquer et construire une relation dans un contexte de soins**
7. **Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle**
8. **Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques**
9. **Organiser et coordonner les interventions soignantes**
10. **Informé, former des professionnels et des personnes en formation**

La formation en soins infirmiers conduit à un diplôme d'Etat et à l'obtention de 180 ECTS (European Credit Transfer System). Elle vise l'acquisition des dix compétences infirmières nécessaires pour répondre aux besoins de santé des personnes.

DUREE DE LA FORMATION

Les études se déroulent sur 3 ans selon un principe d'alternance de cours théoriques et de stages cliniques sur six semestres.

- **2 100 heures de cours**

59 unités d'enseignements (UE) réparties en 6 domaines :

1. Sciences humaines sociales et droit
2. Sciences biologiques et médicales
3. Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes
4. Sciences et techniques infirmières, interventions
5. Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière
6. Méthodes de travail

- **2 100 heures en stage :**

1^{ère} Année : 15 semaines

2^{ème} Année : 20 semaines

3^{ème} Année : 25 semaines

4 typologies de stages obligatoires sur les 3 ans :

- Soins de courte durée
- Soins de longue durée, soins de suite et de réadaptation
- Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie
- Soins en santé mentale et en psychiatrie

Les horaires de stages sont basés sur une durée hebdomadaire de 35 heures, avec possibilité de faire des nuits et des week-ends.

Les lieux de stage se situent en Gironde et dans les départements limitrophes.

TARIF

Le tarif est valable pour l'exercice de l'année 2024-2025

TARIFS 2024/2025	Etudiant non salarié	Etudiant salarié*
Droit d'inscription	170 euros	170 euros
Frais de formation		7100 euros
Cotisation Vie Etudiante et de Campus (CVEC)	103 euros	

**sont considérés comme salariés les étudiants pris en charge partiellement ou totalement par un employeur. La prise en charge peut être directe ou bien transiter par un OPCO (Opérateur de Compétences)*

PREREQUIS NECESSAIRES POUR INTEGRER LA FORMATION

- Etre âgé(e) d'au moins 17 ans au 31 décembre de l'année des épreuves de sélection d'entrée en Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI).
- Etre titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent ou relever de la formation professionnelle continue (art L 6311-1).

MODALITES D'ADMISSION A LA FORMATION ET DELAI D'ACCES

4 VOIES D'ACCES POUR CETTE FORMATION :

PARCOURSUP pour les titulaires du Baccalauréat ou équivalence de ce diplôme

- Elève de terminale ayant 17 ans au plus tard le 31 décembre de l'année d'entrée en formation.
- Etudiant en réorientation et reprise d'études

Calendrier : Connexion à la plateforme PARCOURSUP

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE : avec ou sans baccalauréat

- Etre en activité professionnelle ou en recherche d'Emploi justifiant d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection prévues.

Candidature selon le calendrier du concours disponible sur le site internet

PASSERELLE PARCOURS ACCES SANTE SPECIFIQUE (PASS) - IFSI 2° ANNEE DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

Admissibilité :

- Obtenir une moyenne $\geq 10/20$ aux UE cœur santé PASS
- Valider de deux unités d'enseignement sciences infirmières
- Candidater via un dossier d'inscription auprès de l'Université

Admission :

- Suivi 3 jours de formation préparatoire au stage
- Faire un stage de 5 semaines

ACCES EN DEUXIEME ANNEE DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS POUR LES AIDES-SOIGNANTS DANS LE CADRE D'UN PARCOURS SPECIFIQUE

Eligibilité :

- Exercer la fonction d'aide-soignant à temps plein depuis au moins 3 ans sur la période des 5 dernières années à la date de la sélection
- Avoir réussi la sélection par la voie de la Formation Professionnelle Continue
- Se porter volontaire et avoir été retenu par son employeur pour suivre ce dispositif
- Avoir validé le parcours spécifique de formation de 3 mois

Les informations relatives à ce parcours spécifique sont mises à disposition dans la rubrique « modalités d'admission » sur la page internet de l'IFSI.

Le bénéfice d'une autorisation d'inscription dans la formation n'est valable que pour l'année universitaire de l'année pour laquelle le candidat a été admis.

Par dérogation, le directeur d'établissement accorde, pour une durée qu'il déterminera, dans la limite cumulée de trois ans, un report pour l'entrée en scolarité.

MODALITÉS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Les outils pédagogiques proposés aux apprenants sont variés et s'appuient sur les nouvelles technologies en pédagogie.

La formation est organisée sur des temps pédagogiques en présentiel et en distanciel, synchrones et asynchrones.

Un enseignement théorique, basé sur une pédagogie active et participative, proposant :

- Des cours magistraux en présentiel ou distanciel à partir de capsules
- Des travaux pratiques avec des professionnels du terrain
- Des travaux dirigés
- Des QUIZ d'intégration des connaissances
- Des visioconférences
- Des ateliers de simulation
- Des ateliers de ressources pédagogiques
- Une plateforme numérique
- Des rencontres et des témoignages de professionnels
- Des travaux en inter professionnalité

Un enseignement clinique favorisant :

- L'acquisition d'une posture réflexive en questionnant la pratique avec l'aide des professionnels et d'autres étudiants
- Une prise progressive d'initiatives et de responsabilité
- L'acquisition de compétences relationnelles, techniques et organisationnelles pour proposer des soins de qualité et s'inscrire dans un travail en collaboration

Pour cela, un livret de suivi en milieu professionnel est à disposition de l'apprenant : le Portfolio.

Un suivi pédagogique individuel et collectif à l'IFSI et en stage permet à chaque apprenant d'être accompagné dans ses apprentissages, d'évaluer sa progression et de construire son projet professionnel.

INTERVENANTS

- Enseignant universitaire
- Infirmiers
- Médecin, pharmacien
- Psychologie, Sociologue, Anthropologue
- Directeur d'établissement de santé
- Professionnels de santé...

Ils interviennent pour une prestation mandatée, ciblée et définie avec l'équipe pédagogique de l'IFSI.

MODALITES D'EVALUATION

Formation théorique :

Les modalités des évaluations sont fixées pour chacune des Unités d'Enseignement (UE) dans le référentiel de formation. Elles se déclinent sous les formes suivantes :

- Evaluations de connaissances (QCM, QROC)
- Evaluations à partir d'études de situations (travail d'analyse)
- Evaluations comportant des pratiques simulées

Les évaluations peuvent se faire de manière individuelle ou en groupe, à l'écrit ou à l'oral.

Un travail de fin d'études sur un sujet d'intérêt professionnel est élaboré sur la 3^e année de formation. Il comprend un mémoire et une argumentation orale.

Chaque unité d'enseignement est évaluée, sa validation apporte des ECTS (crédits européens transférables)

La validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 ECTS.

Formation clinique :

L'étudiant est évalué sur les compétences qu'il a mobilisées lors des activités de soins. L'étudiant utilise le portfolio pour construire son parcours d'apprentissage, noter ses objectifs de stage et ses acquisitions, accompagné par un tuteur de stage.

Les étudiants ayant acquis l'ensemble des connaissances et des compétences, soient les **180 crédits européens** obtiennent le Diplôme d'Etat Infirmier.

INDICATEURS DE RESULTATS



Taux de présentation au diplôme :

85.54%

Taux d'obtention au diplôme :

98,29%



Taux de satisfaction apprenants:

71%



Taux de recommandation :

85%

Données juillet 2024

BLOC DE COMPETENCES – EQUIVALENCE - PASSERELLES

Possibilité de valider un /ou des blocs de compétences

NON OUI

Possibilité d'équivalence

NON OUI

Le diplôme d'Etat Infirmier est un diplôme de niveau 6 selon la nomenclature en vigueur.

Possibilité de passerelles

NON OUI

SUITE DE PARCOURS

Cursus universitaire vers un master, puis éventuellement un doctorat.

Spécialisation post DE : Etudes conduisant à une spécialisation :

- Puéricultrice
- Infirmier de bloc opératoire (IBODE)

Spécialisation post-diplomation après avoir exercé en qualité d'IDE :

- Infirmier aide anesthésiste (IADE) après deux ans d'exercice
- Infirmier en Pratique Avancée (IPA) après trois ans d'exercice
- Cadre de santé après quatre ans d'exercice.

DEBOUCHES

L'infirmier (e) peut exercer dans les établissements publics et privés, hospitaliers et extra hospitaliers (EHPAD, structures d'accueil de personnes handicapées, services de soins à domicile, entreprises, établissements scolaires...) ou s'installer en libéral après avoir travaillé au moins 24 mois minimum dans une des structures précédentes.
L'infirmier(e) peut également exercer dans le cadre de missions humanitaires.



Taux d'insertion global dans l'emploi **89,68%**
Taux d'insertion dans le métier **88,89%**

Données de l'année février 2024

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les apprenants en situation de handicap, compatible avec la formation et l'exercice du futur métier, peuvent bénéficier d'aménagement d'examens et/ou de formation.

L'Institut des Métiers de la Santé agit pour permettre à tous les apprenants en situation de handicap de poursuivre la formation dans les meilleures conditions. L'obligation d'accessibilité aux savoirs se matérialise par le biais d'aménagements particuliers : aménagements du cursus, des dispenses d'assiduité, des adaptations du parcours de stage, des mesures compensatoires par des aides humaines ou techniques, du soutien à l'apprentissage.

Pour plus de renseignements sur l'accès à la formation et la consultation du registre public d'accessibilité, vous pouvez contacter les correspondants handicap :

Site Pellegrin : Mme BARBOUTEAU DE SAINT QUENTIN Sylvie

05 57 82 05 27

sylvie.barbouteau@chu-bordeaux.fr

Site Xavier Arnoz : Mme BOULONNE Noelle

05 57 62 30 53

noelle.boulonne@chu-bordeaux.fr

Antenne Arcachon : Mme CANDEAU Géraldine

05 24 19 03 74

geraldine.candea@chu-bordeaux.fr

CONTACT

Département de scolarité :

- IMS site Pellegrin 05 56 79 54 37
- IMS site Xavier ARNOZAN 05 57 62 30 70
- IMS Antenne Arcachon 05 24 19 03 73

Mail : ifsi@chu-bordeaux.fr